Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260910-2026_51_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 20
Présents : 18
Absents représentés : 2

Date de la convocation : 4 septembre 2026
Date d'affichage : 4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Madame Laetitia MEIGNAN, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaétan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Monsieur Loic BATTAIS, Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Monsieur David RETORE représenté par Monsieur Christian NGUYEN

Absent : Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_51_BUREAU_70_7.1 : Attribution des Logements n° 54 et 55 - Les Portes du Coglais

Madame Huguette GARNIER, Vice-présidente en charge de la gestion locative, rappelle que Couesnon Marches de Bretagne gère un patrimoine de 60 logements sociaux, dont les attributions sont réalisées par la Commission d'Attribution des Logements (CAL).

En vertu de la délibération n°2026-186 du 9 juillet 2026, la CAL est composée des élus suivants :
- Le Président de la Communauté de Communes - 2 voix
- La Vice-Présidente déléguée à la Gestion locative - 1 voix
- Le Maire de la commune du logement à attribuer, ou son représentant - 1 voix
- L'Adjoint aux affaires sociales de la commune (le cas échéant) - 1 voix

Suite à la Commission d'Attribution des Logements qui s'est tenue jeudi 10 septembre 2026 à 14h00, il est proposé l'attribution des logements suivants :

Logement n°	Adresse	Type	Loyer
54	107 rue Saint Jean Coglès LES PORTES DU COGLAIS	T3 – 70 m²	428,19€
55	105 rue Saint Jean Coglès LES PORTES DU COGLAIS	T3 – 70 m²	458,90€

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260910-2026_51_BUREAU-DE

Il est précisé qu'un demandeur dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer l'attribution du logement qui lui est proposé. Passé ce délai, le logement pourra être attribué au demandeur suivant, dans l'ordre de priorité.

Madame Huguette GARNIER, Vice-présidente en charge de la gestion locative, propose de délibérer afin de :

- **Valider les attributions proposées telles que présentées ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et exécuter tout document y afférent.**

Vu l'exposé de Madame Huguette GARNIER, Vice-présidente en charge de la gestion locative,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition d'attribution des logements telle que présentée par Madame Huguette GARNIER, Vice-présidente en charge de la gestion locative.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

